

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 03 juillet 2018

- PROCES –VERBAL -

Le trois juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 27 juin 2018.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

ALLARD François, BONNET Véronique, COCURON Michel, CUCUPHAT Marie-Christine, DELUC Christophe, FRETAY Delphine, GARCIA MADEIRA Anne, GARNON Sylvie, JACKOWSKI Michel, LECLERC Fanny, LUCY Sylvie, MADELENNE Didier, NOCERA Giuseppe, PONSOLLE Joël.

Etaient absents et excusés :

M. ANGER Erwan ayant donné procuration à M. DELUC Christophe.
Mme BETRANCOURT Françoise ayant donné procuration à Mme BONNET Véronique.
M. BRESSOU Emmanuel ayant donné procuration à Mme GARCIA MADEIRA Anne.
M. MIOSSEC Patrice ayant donné procuration à M. PONSOLLE Joël.
CRUGUET Jean-François.

Mme Sylvie GARNON est élue secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des observations concernant le procès-verbal de la séance précédente.
Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) Présentation de l'aménagement sécuritaire pour accès aux centres commerciaux

M. le Maire présente le projet de giratoire sur la départementale 119, aménagement sécuritaire qui desservira l'accès à l'allée des cerisiers puis au centre commercial et l'accès au futur magasin de l'enseigne Système U.

La piste mixte venant du giratoire G8 à l'entrée de l'agglomération sera prolongée côté nord jusqu'au carrefour des feux tricolores de la rue de la rose et du chemin de la chapelle.

L'aménagement permettra également de sécuriser l'entrée et la sortie du futur pôle médical prévu sur la parcelle AB n°38.

Ce giratoire comprendra quatre branches, pour des raisons techniques et topographiques les entrées actuelles de l'allée des cerisiers et de l'accès au centre commercial seront mutualisées. Le parking du centre commercial sera aménagé de façon transitoire afin de permettre la circulation du camion des ordures ménagères et de canaliser, avec un sens de circulation, les véhicules empruntant le parking. M. le Maire précise que financièrement l'aménagement définitif ne peut être réalisé avant la fin du mandat.

Le conseil municipal en prend acte.

II) Acquisition de parcelles pour dévoiement des réseaux et réalisation piste mixte

Séance : 2018-05

Délibération : 0500025

Afin de permettre la réalisation des opérations de dévoiement des réseaux et l'aménagement d'une piste mixte et d'un arrêt de bus sécurisé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par la commune d'une bande de terrain longitudinale à la départementale 119 d'environ 1000m².

Monsieur le Maire indique que la SCI LES PEUPLIERS, propriétaire des parcelles AB n°135 – 151 - 152 a donné son accord de principe pour céder les emprises nécessaires à la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux et à la réalisation de la piste mixte.

Il convient également de prévoir, à la charge de la commune : les honoraires du géomètre et les frais d'acte notarié

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'acquisition de ces emprises de terrain.

MISSIONNE Monsieur PASCUAL, géomètre, pour établir le document d'arpentage.

MISSIONNE l'étude de Maître ALEAUME pour établir l'acte notarié.

DIT que les frais, énumérés ci-dessus, liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition foncière.

III) Fixation du prix de vente des terrains à destination des professionnels de santé

Séance : 2018-05

Délibération : 0500026

La gestion des biens communaux, lorsqu'elle est mise au service du développement de la commune, peut comporter des actes de cessions de certaines parties du domaine communal.

Monsieur le Maire présente le projet en cours d'aménagement d'un terrain communal qui sera dédié à l'accueil d'activités médicales.

Il rappelle ensuite la démarche émanant du cabinet paramédical : SCI KINEBRAX, représentée par Messieurs MARANGONI Romain et AUSSERAY Guillaume et du cabinet dentaire : SCI MONTADENT représentée par Mme BORDAS Clémentine et M. POUVEREAU Alexandre de pouvoir faire l'acquisition de deux parcelles à détacher de ce terrain afin d'y réaliser leurs cabinets.

Afin de pouvoir évaluer le prix de vente du terrain, le maître d'œuvre du projet d'aménagement d'un espace réservé au stationnement des véhicules a fourni un estimatif du coût de réalisation et une nouvelle évaluation du service des domaines a été réalisée en date du 17 mai dernier.

Compte tenu du prix du terrain évalué par le service des domaines et du coût au m² d'aménagement d'un espace réservé au stationnement des véhicules, le prix de vente correspondrait à 85€ HT/ m².

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de vendre une parcelle d'environ 1000 m² à SCI KINEBRAX et une d'environ 500m² à SCI MONTADENT.

Ces parcelles seront à détacher de la parcelle AB n°38 d'une contenance de 2800m². Il propose que le prix de vente soit fixé à 85 € HT/m²

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE de vendre une parcelle d'environ 1000 m² à SCI KINEBRAX et une d'environ 500m² à SCI MONTADENT toutes les deux détachées de la parcelle AB n°38

FIXE le prix de vente à 85 € HT/m²

MISSIONNE Monsieur PASCUAL, géomètre, pour établir le document d'arpentage.

DIT que les frais d'actes notariés liés à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à consentir des servitudes réciproques pour la mise en œuvre des réseaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition foncière.

IV) Subvention exceptionnelle

Séance : 2018-05

Délibération : 0500027

La commune de Brax a entamé une action globale afin de sensibiliser la population sur notre environnement. Dans la continuité de la Conférence sur la santé environnementale animée par le Docteur Farbos en décembre ainsi que de l'action menée en mai à l'école, un stand Cartable Sain avec jeu et exposition a été organisé lors de la kermesse de l'école du vendredi 29 juin afin de sensibiliser les parents et d'échanger avec eux.

Au programme : jeu pour reconnaître les fournitures « saines », conseils pour choisir ses fournitures, exemple de trousse « saine ».

Pour la prochaine rentrée, les enseignants se sont engagés à nos côtés pour orienter leur choix concernant les fournitures achetées par l'école vers des fournitures « saines ».

Aussi M. le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle soit allouée à la coopérative scolaire pour concrétiser cette action en versant 3 euros par enfant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

VOTE une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 537€ (179 élèves x 3 €).

V) Questions diverses

❶ Effectifs de l'école de musique AMAC ANACROUSE

Suite à la demande formulée lors du dernier conseil municipal et de la délibération relative au vote des subventions aux associations, M. le Maire indique que pour l'année 2016-2017 les élèves braxois membres de cette association étaient au nombre de 23 contre 22 l'année précédente.

Sur les 262 élèves inscrits, 139 sont des enfants appartenant aux communes l'ex CCCLB, 77 viennent de la commune de Le Passage et 46 viennent de diverses communes.

Le conseil municipal en prend acte.

❷ Mouvements au sein du personnel

M. le Maire informe le conseil municipal que Gabrielle Vernet qui occupe les fonctions de directrice adjointe au service de l'accueil périscolaire a demandé un congé parental d'un an renouvelable. Lina Touati qui occupe le poste de l'accueil au sein du service administratif a fait savoir qu'elle souhaite quitter ses fonctions au 30 septembre 2018.

Un appel à candidature sera lancé afin de pourvoir au remplacement de ces deux postes.

Le conseil municipal en prend acte.

❸ Agglomération d'Agen : Nouvelle DSP Transport

Mme Véronique Bonnet fait un point sur les propositions d'orientation de la future délégation de service public (DSP) mobilité transport.

La DSP actuelle avec le prestataire KEOLIS court jusqu'au 28 avril 2019.

Les travaux préparatoires à son renouvellement ont montré qu'il est nécessaire d'être vigilant concernant la desserte de Brax qui devra se développer avec une augmentation du transport à la demande pour cela il faudra s'assurer d'une bonne communication et d'une meilleure lisibilité des informations.

Concernant le dossier de sécurisation des arrêts sur la départementale 119, la dernière réunion avec l'Agglomération d'Agen, le conseil départemental et la commune de Roquefort a permis d'acter le lancement d'un niveau Avant-Projet Sommaire pour étudier la sécurisation des arrêts et leur cheminement jusqu'au voies communales.

Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël PONSOLLE, Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 20 heures 55.